# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 79251

### Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes du monde associatif, et plus particulièrement de la Ligue de l'enseignement et de l'ensemble des réseaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations sont très préoccupées par les réductions de budgets qui affectent directement leur activité, mais aussi les fonds qui leur sont octroyés pour la formation des bénévoles, dans un contexte où parallèlement l'éducation nationale a décidé de réduire sa subvention, et de supprimer des postes d'enseignants mis à la disposition de ces mouvements. La baisse continue des subventions marque une rupture majeure dans les relations entre les ministères concernés et leurs partenaires éducatifs et associatifs. Ces associations agissent sur le terrain en menant des projets pour répondre à des besoins de formation, d'éducation, ou d'accompagnement de populations parfois fragilisées. Ces restrictions budgétaires entraîneront des cessations d'activités dans ce secteur, alors même que le ministre de l'emploi et de la cohésion sociale leur demande de participer à l'effort pour l'emploi. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement pour que cesse le « matraquage » des associations d'éducation populaire.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la Ligue de l'Enseignement. Un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (200410 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En

ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

## Données clés

**Auteur :** M. Michel Destot
**Circonscription :** Isère (3e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 79251
**Rubrique :** Jeunes
**Ministère interrogé :** jeunesse et sports
**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2005, page 10982
**Réponse publiée le :** 27 décembre 2005, page 12112